

## Compte-rendu du CHSCTM du 10 mars 2015

Le 10 mars 2015 s'est tenu le Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel issu des élections professionnelles du 4 décembre dernier. Il était présidé par Hélène de Comarmond la nouvelle présidente.

La FSU qui occupe 3 des 7 sièges est représentée par Didier Herbert (SNUITAM-FSU), Marc Versepuech (SNETAP-FSU) et Fabrice Cardon (SNETAP-FSU) pour les représentants titulaires ainsi que par Olivier Gautié (SNETAP-FSU), Jacques Tuzolet (SNUITAM-FSU) et Olivier Jullin (SNUITAM-FSU) pour les suppléants. FO, l'UNSA et le SGEN disposent respectivement de 2, 1 et 1 siège.

Pour cette première séance et à la demande du secrétariat sortant, titulaires et suppléants ont été convoqués et ont pu participer à cette réunion.

La FSU (rappelant l'avis correspondant du CHSCTM du 18 octobre 2013) a redemandé la présence du ministre pour un CHSCTM indiquant que le ministre est officiellement le président du CHSCTM.

Cette action permettrait ainsi de mettre en avant, via le CHSCTM, tous les CHSCT de notre ministère et ainsi la santé sécurité au travail au MAAF.

### **Point 1 : élection d'un nouveau secrétariat du CHSCT**

A l'unanimité des membres du CHSCT, un nouveau secrétaire titulaire et une nouvelle secrétaire suppléante ont été élus. Il s'agit de :

- Didier Herbert (SNUITAM-FSU), secrétaire titulaire du CHSCT ministériel ;
- Soizig Blot (FO), suppléante.

La FSU, première organisation représentative des personnels du ministère chargé de l'agriculture, par l'intermédiaire de ses deux syndicats, le SNETAP et le SNUITAM, continuera à défendre tous les agents de l'ensemble des services de notre ministère.

### **Point 2 : les contrôles « terrain »**

A la demande de la FSU, un point a été présenté à propos du rapport d'étape de madame Massat, députée de l'Ariège, sur les contrôles « terrain » dans les exploitations. Ce rapport d'étape a été rendu public fin février avec 29 préconisations qui demanderont à être confirmées dans le rapport final. A ce stade du rapport, la FSU a tenu à rappeler avec force que les contrôleurs n'étaient pas chargés de faire la réglementation mais de l'appliquer. La FSU a demandé **un état des lieux précis des agressions en 2014 ainsi que le développement d'un travail en interministériel sur les contrôles. Elle a rappelé que le guide du contrôleur écrit en 2005 est toujours d'actualité. Enfin, la FSU a appelé le ministre et les préfets à condamner avec force les appels au blocage et à l'entrave des contrôles, lancés par plusieurs organisations professionnelles agricoles dans plusieurs départements. La FSU a aussi demandé que cesse le double discours du ministre et des préfets en direction de la profession agricole.**

### **Point 3 : le geste professionnel en abattoir**

Dans la continuité du travail engagé depuis 2013, au niveau du CHSCT, la présentation d'un programme 2015 a été faite. Il porte essentiellement sur l'accompagnement des équipes de techniciens dans les abattoirs (gestion, formation, ...). Au niveau national, la DGAL a indiqué qu'elle impulserait un travail de relance des protocoles-cadres intégrant une dimension forte des conditions de travail. Le travail au niveau du ministère se poursuit et aboutira en octobre 2015 avec l'organisation d'une journée consacrée au geste professionnel en abattoir. Pour la FSU, certains départements ne jouent pas le jeu en refusant de discuter des protocoles-cadres avec les organisations syndicales. **De plus, la FSU a rappelé la primauté du code du travail et notamment l'article L4121 qui stipule : « adapter le travail à l'homme... ». Pour la FSU, l'étude du geste professionnel ne saurait remplacer l'adaptation ergonomique des postes de travail des agents en abattoir.**

### **Point 4 : information du CHSCT sur le projet de note de service « temps syndical »**

Il a été présenté le projet de note de service visant à la mise en place d'un temps syndical accordé à tous les représentants titulaires et suppléants des CHSCT au MAAF. Cette note fait suite à l'accord-cadre signé par l'État et les principales organisations représentatives des personnels en 2013. La FSU est intervenue pour noter la démarche de dialogue qui a présidé à l'élaboration de cette note de service.

Cette note de service s'appliquera :

- aux établissements d'enseignement public agricole ;
- aux établissements d'enseignement public supérieur agricole ;
- aux DRAAF, DRISAAAF et DAAF.

Les DDI ne sont pas concernées par ce projet de note de service.

### **Point 5 : les Risques PsychoSociaux (RPS)**

Un bilan de l'état d'avancement du diagnostic et du plan d'action RPS (prévu par l'accord cadre de 2013 et la note de service du MAAF du 29/07/2014) a été demandé aux directeurs des DRAAF et des établissements d'enseignement d'ici fin 2015.

La seule réponse donnée par l'administration est l'estimation que 50% ont commencé à travailler sur le sujet ... alors que fin 2015 tout doit être finalisé !

La FSU rappelle qu'il est donc urgent que la formation « obligatoire » des directeurs soit effective pour au moins les sensibiliser sur l'importance de prendre au sérieux ce risque mais également au vu de leur responsabilité par rapport à la santé physique et mentale des agents (code du travail).

### **Questions diverses**

Reprise du travail après congé de longue maladie :

La FSU a fait part des difficultés rencontrées par certains agents lorsqu'ils reprennent le travail après un congé pour longue maladie. L'administration s'est contentée de répondre qu'il y avait la note de service du 28 mai 1105-2013 et que l'agent était convoqué pour une visite de pré-reprise.

Inquiétude par rapport à la médecine de prévention :

La FSU a informé le CHSCTM des difficultés rencontrées en matière de médecine de prévention et notamment dans la région Rhône Alpes où la convention avec la MSA n'a pas été renouvelée.

L'administration n'a pas de solution à proposer pour remédier à cette situation.

Vos représentants au CHSCT Ministériel

PS : le lien pour découvrir la nouvelle carte des ISST : [cliquez](#) (lien intranet MAAF)